

Réunion consultative sur l'établissement d'un dialogue sur les migrations pour les pays de la Commission de l'Océan Indien (MiDIOCC)

CONTEXTE et JUSTIFICATION

Bien qu'il n'existe pas de modèle universel de processus consultatifs régionaux (PCR), également appelés « Dialogue sur les migrations » par plusieurs communautés économiques régionales en Afrique (CEDEAO, SADC, COMESA, etc.), ces derniers présentent plusieurs caractéristiques communes. Ils sont généralement constitués par des États, pour traiter spécifiquement des questions de migration afin de garantir une position commune et une cohérence des politiques. Les processus consultatifs régionaux (PCR) sont des plates-formes intergouvernementales non contraignantes, informelles et pilotées par les gouvernements qui sont dédiées à l'examen des questions de migration. Les PCR peuvent être géographiques et rassembler des pays de la même région (ce qui est le cas de la plupart des PCR en Afrique¹), mais ils peuvent aussi avoir un axe thématique et rassembler des pays ayant un programme commun, quelle que soit leur localisation géographique. Compte tenu de la nature pluridisciplinaire et interministérielle de la migration, les PCR sont généralement mis en place pour faciliter le dialogue inter-États et promouvoir la coopération intrarégionale en matière de migration par le biais d'un partage informel et non contraignant d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques ; la compilation et les échanges de données sur la migration ; le renforcement des capacités à gérer les migrations ; la coopération régionale et l'échange d'informations entre États en matière de migration (impliquant parfois des organisations régionales et internationales ainsi que la société civile).

Avantages potentiels des PCR :

Bien qu'étant de nature informelle et non contraignante, les PCR ont un impact réel incluant notamment les avantages suivants :

- Contribuer à une meilleure compréhension commune du phénomène de migration ;
- Créer des réseaux entre homologues, pouvant conduire à une coopération en dehors du cadre des PCR ;
- Construire et maintenir un climat de confiance à travers un forum dépolitisé
- Aider les États à identifier des approches collaboratives, à trouver des points communs pour des défis communs ;
- Permettre l'expression de points de vue divers et créer des conditions équitables entre les États ayant une position commune adaptée aux tendances migratoires actuelles, avec des programmes flexibles ;
- Créer un environnement propice à la coopération bilatérale et multilatérale avec une orientation pratique ;
- Promouvoir de facto la cohérence des politiques / l'harmonisation des politiques.

¹ Il existe plusieurs PCR en Afrique, notamment le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA), le Processus consultatif régional de l'IGAD (IGAD-RCP), le Dialogue sur la migration pour la région COMESA (MIDCOM), le Dialogue sur la migration pour la CEEAC / Afrique centrale (MIDECCAS) et le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA).

Structure des PCR :

Bien qu'il n'y ait pas de modèle universellement reconnu pour les PCR, de nombreux PCR engagent une ou plusieurs organisations régionales ou internationales pour fournir un soutien de type secrétariat et / ou des compétences de fond. À cet égard, l'OIM fournit un secrétariat technique et une expertise à de nombreux PCR à travers le monde. Certains PCR sont logés dans des organismes régionaux, par exemple le RCP (IGAD dans la Corne / Afrique de l'Est) tandis que dans d'autres cas, l'OIM assure le secrétariat du forum, par exemple le MDSA, pour la région de l'Afrique australe (SADC). Les PCR sont pilotés par les États et les principaux participants sont de hauts fonctionnaires et des experts des États membres.

Pertinence du PCR pour les États membres de la COI :

Lorsqu'on traite des questions de migration, il existe des spécificités régionales dans les différentes CER ou groupements régionaux. D'où l'intérêt de faire en sorte que ces PCR soient centrés sur des domaines d'intérêt et de préoccupation communs et apportent des solutions réalistes et pratique de manière coopérative et collaborative. Les États membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) partagent des réalités migratoires communes qui sont souvent discutées sous l'angle de la sécurité maritime ou du changement climatique. Il existe un large éventail de réalités et de priorités en matière de migration qui affectent – et sont partagées par – ces pays qui sont historiquement ou géographiquement connectés les uns aux autres. Par conséquent, la mise en place d'une plateforme facilitant le dialogue inter-Etatique et préparant une approche coopérative de la gestion des migrations dans un contexte régional apporterait une valeur ajoutée évidente.

Contexte :

Les États insulaires sont souvent considérés comme une catégorie d'États homogènes et caractérisés par leurs contraintes : superficie réduite, terres éloignées des marchés, écosystèmes fragiles, économies étroites, frontières poreuses et vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Ils peuvent également être qualifiés de grands États océaniques, avec leurs nombreux défis et opportunités. Les pays du sud-ouest de l'océan Indien sont confrontés à toute une gamme de défis et d'opportunités en matière de paix, de sécurité et de développement, allant de la criminalité ordinaire et de la piraterie transnationale, la contrebande, à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne, en passant par l'exploitation illicite des ressources naturelles. Du point de vue du développement, plus de 90 % des importations et des exportations de l'Afrique sont effectuées par mer². Les ports représentent certaines des passerelles les plus stratégiques du commerce international en Afrique³ pour débloquer le développement économique, les chaînes de valeur régionales et le commerce. À l'échelle mondiale, les portes d'entrée des ports représentent 80 % du volume du commerce mondial et 70 % de la valeur du commerce mondial. En première ligne du changement climatique, ces pays sont confrontés à la montée du niveau de la mer, à la disparition des récifs coralliens mais la fréquence et la gravité accrues des catastrophes naturelles exacerbent les conditions qui entraînent le déplacement et la migration des communautés. Reconnaisant ces défis, la Commission de l'Océan Indien (COI), organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (avec la Réunion), Madagascar, Maurice, et les Seychelles, encourage la coopération diplomatique, les initiatives environnementales et le renforcement des liens économiques et commerciaux entre les îles de l'océan Indien.

² Sécurité, sûreté et développement maritimes en Afrique : <https://www.tralac.org/news/article/10647-maritime-safety-security-and-development-in-africa.html>

³ UNECA

Ces tendances et dynamiques migratoires sont dans une large mesure distinctes de celles des pays d'Afrique continentale ; un PCR consacré à la migration reconnaîtrait et traiterai éventuellement les spécificités de la sous-région d'une manière que d'autres instances ne pourraient pas saisir. En tant que plate-forme pour faciliter le dialogue interétatique sur la migration et les initiatives pilotes régionales en matière de migration, le dialogue sur la migration pour les pays de la COI (MiDIOCC) permettrait, entre autres, de rassembler des données sur la migration et de renforcer les capacités des États participant sur les divers aspects de la gestion de la migration.

La migration est un enjeu majeur et représente un fort potentiel de développement dans la sous-région ; cependant, les tendances particulières et les défis et opportunités liés à la migration auxquels ces pays sont confrontés en tant qu'États insulaires ne sont pas pleinement pris en compte et traités. Outre les mouvements inter-îles, Maurice emploie environ 41 100 travailleurs étrangers⁴, principalement dans l'industrie manufacturière et le secteur du bâtiment, et environ 21 000 étrangers sont employés aux Seychelles, principalement dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du commerce, de l'industrie manufacturière, du tourisme et de la pêche. Les pratiques modernes analogues à l'esclavage et la traite des êtres humains demeurent également des défis importants et des questions extrêmement préoccupantes dans la sous-région. D'autre part, en tant que pays de destination et d'origine des migrations internationales, les pays de la Commission de l'océan Indien disposent d'un potentiel considérable pour mobiliser leurs communautés de la diaspora à l'étranger afin de promouvoir le développement. Améliorer la gestion des flux migratoires grâce à la cohérence des politiques, au renforcement des capacités et à la gestion de l'information revêt donc une importance stratégique.

Le MiDIOCCI tel que proposé s'inscrit dans le cadre des discussions tenues au Conseil des ministres de la COI. Se référant au 33e Conseil des ministres de la COI (12–13 septembre, Maurice), dans sa décision n° 6 sur la libre circulation des personnes et des biens dans les zones de la COI, le Conseil des ministres a invité le Secrétariat de la COI à poursuivre la réflexion et à proposer des solutions pour répondre aux préoccupations des États membres, notamment en ce qui concerne les connexions aériennes et maritimes ainsi que la facilitation des mouvements. Une PRC pour les pays de la COI fournirait une plate-forme pour un dialogue inter-Étatique qui chercherait à répondre directement à la décision du Conseil des ministres.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

De par sa nature informelle et non contraignante, un PCR sur la migration destinée aux pays de la Commission de l'océan Indien favoriserait le dialogue entre États et la coopération intrarégionale et la possibilité de s'interroger collectivement sur le renforcement de la gouvernance des migrations au service du développement afin d'appuyer les programmes régionaux et internationaux de la COI ainsi que les stratégies de développement national des États membres.

⁴ Chiffres les plus récents du ministère du Travail, du Développement industriel, de l'Emploi et de la Formation – nombre de travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail à Maurice : 41 102 à la fin du mois de mai 2018 (31 882 hommes et 9 220 femmes)

Il est proposé que la première réunion consultative formelle se tienne aux Seychelles, pays occupant actuellement la présidence de la COI. La réunion consultative des parties prenantes vise à discuter de la raison d'être et de la pertinence d'un PCR de la COI et des prochaines étapes en vue du dialogue sur la migration pour les pays de la COI. Plus spécifiquement, il est escompté que cette réunion consultative permette :

- d'exprimer l'intérêt commun des États membres de la COI à la mise en place d'un dialogue spécifique sur les migrations ;
- de se concentrer sur le format possible d'un MiDIOCC, dont le rôle du secrétariat de la COI ;
- de formuler des recommandations sur la nature et la structure, ainsi que sur le mode de fonctionnement pour la création d'un MiDIOCC, qui seront présentées aux ministres de la COI pour examen et approbation ;
- d'identifier les domaines potentiels de focalisation thématique et programmatique pour le MiDIOCC;
- basé sur la décision no. 6 du 33e Conseil des ministres de la COI sur la libre circulation des personnes et des biens, est proposées une voie à suivre pour relever les défis de la libre circulation des personnes, des biens et des services.

PROPOSITIONS DE POINTS À DISCUTER

1. L'ÉTABLISSEMENT D'UN DIALOGUE SUR LES MIGRATIONS POUR LES PAYS DE LA COI

1.1. Format possible et domaine d'intervention du MiDIOCC proposée : Identifier les sujets d'intérêt commun pour un engagement possible à long et à court terme au moyen de domaines thématiques et d'initiatives régionales spécifiques. Les domaines d'intervention seront définis par les hauts fonctionnaires participants dès qu'un accord aura été trouvé sur la création du MiDIOCC. Toute une série d'enjeux migratoires sont pertinents pour les pays de la COI ; par exemple, il existe une stratégie de la COI sur la santé et la migration et il est possible de s'appuyer sur de telles politiques pour susciter des discussions entre les pays concernés ; l'existence d'un programme régional et mobilisation autour de la sécurité maritime et les recommandations issues de la Conférence ministérielle de 2018 sur la sécurité maritime⁵ ainsi que les préoccupations communes autour de l'environnement et de la vulnérabilité au changement climatique, etc. Le MiDIOCC propose d'impliquer les ministères et les institutions ayant des portefeuilles concernant la migration au niveau national. Les sujets prioritaires d'intérêt commun aux pays de la COI pourraient éventuellement être: la libre circulation des personnes et des biens, la sécurité maritime, la migration environnementale et le changement climatique, la gestion de l'immigration et des frontières, la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre le trafic et le trafic de migrants, la santé des migrants, la diaspora, le recrutement éthique, ainsi que la coopération bilatérale ou multilatérale dans le cadre du programme d'intégration.

1.2. Liens avec le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) : Les États membres de la COI, en étant également des membres actifs du dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA), ne signifie pas qu'ils devraient envisager de se dissocier des processus existants. Avoir un PCR distinct pour les pays de la COI permettrait aux pays concernés de se

⁵ 1ère Conférence ministérielle sur la sécurité maritime dans la région de l'océan Indien occidental qui s'est tenue du 28 au 29 avril 2018.

concentrer plus particulièrement sur les opportunités et les défis en matière de migration qui leur sont propres et, ce faisant, compléterait leur participation au MIDSA. Ce sont également des questions que le MiDIOCC tel que proposé pourrait examiner de manière plus détaillée car relatives à la région de l'océan Indien.

2. PROMOTION DE L'INTEGRATION ET DE LA COOPERATION REGIONALES PAR LA MOBILITE :

Identifiez les sujets d'intérêt commun pour un engagement possible à long et à court terme à travers des domaines thématiques et des initiatives régionales spécifiques. Les sujets prioritaires d'intérêt commun aux pays de la COI pourraient éventuellement être : la libre circulation des personnes, la sécurité maritime, la migration, l'environnement et le changement climatique, la gestion de l'immigration et des frontières, la traite des êtres humains, la lutte contre la traite et le trafic de migrants, la santé, la diaspora, la mobilité de la main-d'œuvre, coopération bilatérale ou multilatérale dans le cadre du programme d'intégration.

PARTICIPATION

Parmi les participants invités à la réunion consultative figureront des hauts fonctionnaires et des experts des États membres de la COI (y compris les Officiers Permanents de Liaison de la COI). Les agences des Nations Unies concernées, les organisations internationales, les universités, les organisations du secteur privé et la société civile seraient également invitées.

DATE & VENUE

Il est suggéré que la réunion consultative se tienne du 26 au 28 août 2019 aux Seychelles.